

Opération Pasteur - Approbation du protocole d'accord - Information sur le montage et le pré-bilan financier

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :

I - Le projet Pasteur

1) Les objectifs et enjeux de l'opération sont les suivants :

- permettre à Besançon de consolider son statut de capitale régionale,
- revitaliser le centre-ville et sa fonction commerciale, en renforçant l'attraction de son commerce sur des secteurs d'activités stratégiques du commerce de périphérie. Il faut s'attacher par ailleurs à préserver l'activité du tissu commercial existant au centre-ville en dehors de l'environnement proche du projet,
- favoriser le maintien de la population dans le centre en développant des programmes d'habitat diversifiés,
- organiser l'offre de stationnement par la réalisation d'un parking en ouvrage sous le centre commercial, condition de la réussite de l'opération,
- restructurer un îlot urbain dégradé,
- valoriser l'image urbaine du centre-ville par des aménagements urbains de qualité, intégrant la problématique patrimoniale et les contraintes d'accessibilité propres à un secteur sauvegardé.

2) Le programme d'origine de l'opération

A partir de différentes études de faisabilité et de l'analyse des capacités du site, en intégrant les contraintes urbanistiques, patrimoniales et architecturales, un cadre global a été défini et comprenait :

- un programme commercial de 15 000 m² environ, intégrant 4 ou 5 GMS (grande et moyenne surfaces) dont Monoprix qui sera relocalisée, des enseignes dans les domaines des biens culturels et des loisirs, de l'équipement de la personne, de l'équipement de la maison, éventuellement du sport. Une trentaine de boutiques viendront compléter le centre commercial ;
- un programme d'habitation d'au moins 60 logements en accession et en locatif ;
- un programme tertiaire d'environ 3 000 m², les bureaux de la Mutualité pouvant éventuellement y être remplacés ;
- la réalisation d'un parc de stationnement de 350 à 400 places ;
- l'aménagement des espaces publics environnants y compris la place Pasteur.

II - Etat d'avancement du dossier

1) La phase de réflexion préalable s'est déroulée en 3 étapes :

- une consultation européenne a conduit à la sélection de 4 opérateurs en mars 2000 ;

- une phase de concertation avec les 4 opérateurs (ALTAREA - ESPACE EXPANSION - SEGECE et MDC) a permis d'approfondir collectivement la réflexion sur le programme et sur les contraintes techniques et architecturales. Au cours de cette période, chaque opérateur a eu l'occasion de montrer ses propres réalisations et ses modes de gestion au cours de visites organisées dans des sites existants. Cette phase s'est conclue à la mi-juillet 2000 par l'envoi du Cahier des Charges définitif de la consultation ;

- la consultation fermée, au cours de laquelle les opérateurs ont mis au point leur proposition définitive, s'est achevée le 3 octobre 2000.

L'analyse des offres a été faite en concertation avec les mêmes partenaires que ceux qui avaient travaillé avec la SEDD à la définition des Cahiers des Charges à savoir :

- le groupe «Patrimoine» qui rassemblait M. PAGES (Société Centrale de l'Equipement du Territoire), M. SCHWIEN (Direction Régionale des Affaires Culturelles - Archéologie), Mme CLEAR ROUSSEL (DRAC Inventaire), M. BERTONCINI (Direction Départementale de l'Equipement), M. WATTEL (Architecte des Bâtiments de France), M. BAILLY (Architecte du Secteur Sauvegardé), la SEDD et les services de la Ville ;

- le groupe «économique» qui comprenait les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers du Doubs, la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat, CERCIA (Bureau d'études expert), la SEDD et les services de la Ville.

L'analyse réalisée par ces groupes techniques a été proposée à la Commission de sélection qui s'est réunie le 9 novembre 2000.

A l'issue des débats et après audition des candidats, c'est le projet de EIFFAGE Immobilier associé à la SEGECE qui a été retenu.

La Commission de sélection, mise en place par la SEDD à la demande de la Ville, réunissait les partenaires de Grand Centre : MM. le Maire - 1^{er} Adjoint - Adjoint Urbanisme - Adjoint Voirie Circulation - Conseiller Municipal chargé du Commerce - Conseiller Municipal délégué Urbanisme - DRCA - Président CCI (ou son représentant) - Président Chambre de Métiers (ou son représentant) - Président de l'Union des Commerçants - Directeur de la SEDD.

2) Le projet EIFFAGE Immobilier / SEGECE

La proposition retenue est celle de la Société EIFFAGE Immobilier, promoteur de l'opération, présentée en partenariat avec les sociétés KLEPIERRE, investisseur du centre commercial, SEGECE, gestionnaire du centre commercial, et les maîtres d'oeuvre CHAPMAN TAYLOR et LAFFLY-MOREL, architectes, proposition formulée et précisée dans le cadre de la consultation fermée.

Depuis l'acquisition par voie de préemption de l'ex-propriété WEIL, la Ville de Besançon a manifesté son initiative et son soutien à l'opération par l'adoption notamment des délibérations suivantes :

- le 18 décembre 2000, la Ville a entériné le choix de la commission de sélection tout en sollicitant de la SEDD qu'elle poursuive les négociations avec l'équipe lauréate ;

- le 15 janvier 2001, la Ville a adopté un avenant à la concession de restructuration urbaine, conclue avec la SEDD le 29 mars 1999, confiant à cette dernière la poursuite des études pré-opérationnelles dans la perspective de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en 2002. Les missions d'acquisition et de gestion des biens sont poursuivies jusqu'à fin 2002 par la SEDD.

La Ville a également approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté Pasteur, et a décidé d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de solliciter M. le Préfet pour l'ouverture de l'enquête publique. L'enquête se déroule du 11 juin au 6 juillet 2001.

- Le 24 février 2001, la Ville a décidé de solliciter le Préfet aux fins d'organiser l'enquête parcellaire sur le périmètre de la DUP qui se déroulera simultanément.

Depuis cette date, la SEDD, aménageur de l'opération, et l'opérateur ont travaillé à la définition des conditions de réalisation de cette opération et signé, le 21 mars 2001, un protocole d'accord qui est soumis aujourd'hui à l'avis de la Ville.

III - Le protocole

Il définit :

- les engagements des parties au terme de la procédure de sélection,
- la mise au point du programme et de l'offre de prix,
- les conditions de la vente à intervenir.

1) Le programme

Le contenu de l'opération a été affiné depuis l'offre initiale. Bien que le projet en soit toujours à un niveau d'esquisse, il se décompose en :

- *Commerces* : 16 800 m² de SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) comprenant :
 - . Monoprix pour 4 500 m² environ,
 - . 5 grandes et moyennes surfaces pour 5 800 m² environ,
 - . 26 boutiques pour 3 900 m² environ et des espaces de circulation communs.

Ce programme, défini lors de la réflexion préalable, est conforme aux orientations du SOCA (Schéma d'Orientations Commerciale et Artisanale), qui confirme le centre-ville comme pôle commercial majeur de l'agglomération ; il s'attache, par la nature des commerces, à renforcer le centre, par des activités ou des enseignes complémentaires du centre-ville historique actuel.

- *Logements* : une douzaine de logements locatifs sociaux et environ 70 logements en accession à la propriété sont proposés. La propriété Weil en comportait initialement 66.

- *Bureaux* : environ 1 000 m² de SHON dont environ 800 m² destinés à reloger le cas échéant l'activité commerciale de la Mutualité.

- *Parking* : le projet a une capacité de 380 places environ dont :
 - . 104 places affectées aux logements et aux bureaux (55 places environ existantes aujourd'hui),
 - . 276 places publiques.

Comme le projet global intégrera la requalification des espaces publics environnants au profit des piétons et des cycles et limitera l'emprise des accès véhicules, il supprimera des places de parking de stationnement sur voirie (85 places environ).

Les accès véhicules à l'opération se feront par les voiries existantes réaménagées en extrémité de la rue Claude Pouillet, avec maintien des sens de circulation actuels des rues du Lycée et Girod de Chantrans.

2) Le projet architectural et technique

Il préserve les éléments de patrimoine de valeur présents dans l'îlot. C'est dans la partie centrale de l'îlot que l'ensemble neuf sera reconstruit.

Le projet, d'une très grande cohérence, présente un parti architectural classique avec une bonne organisation de l'accessibilité et de la circulation. Le centre commercial est organisé autour d'un grand espace central sous une verrière. Le projet proposé présente une fonctionnalité très satisfaisante et une bonne intégration urbaine, qui continuera à être affinée dans toutes les phases du projet.

En effet, diverses remarques faites, notamment par la Ville, le groupe Patrimoine, les services de l'Etat, sont encore à optimiser. Ces remarques seront travaillées par l'opérateur dès la validation du protocole par la Ville. Il s'agit :

- du traitement architectural
 - * le traitement de la nouvelle façade dans la cour de l'intendance (après démolition de l'appentis)
 - * le traitement architectural du 19 rue Pouillet (bâtiment conservé dans sa partie avant)
 - * le traitement architectural du 25 rue Pouillet, notamment les façades donnant dans la cour intérieure
 - * le traitement de l'entrée du centre commercial rue du Lycée
- de l'altimétrie des bâtiments neufs
- du dimensionnement du mail central
- du respect des prospects et servitudes de vue
- du traitement du projet aux limites, notamment les mitoyens
- des accès aux logements
- du fonctionnement et des caractéristiques techniques du parking.

La proposition de l'opérateur ne porte pas sur l'aménagement des espaces publics qui restent à la charge de la collectivité. Cela concerne notamment la place Pasteur, les rues Pouillet, du Lycée, du Loup, Girod de Chantrans.

3) Calendrier de l'opération

L'année 2001 sera consacrée à la mise au point définitive du projet pour permettre l'adoption d'un règlement d'urbanisme puis la signature d'un compromis de vente dans le courant du 1^{er} semestre 2003. Le permis de construire serait délivré au 1^{er} semestre 2003 également.

Les travaux de démolition et de fouilles devraient débuter 2^{ème} semestre 2003 après obtention de l'ensemble des décisions administratives y compris avis de la Commission Départementale des Equipements Commerciaux (CDEC) et se poursuivre jusqu'au début 2004.

Les travaux à la charge de l'opérateur devraient pouvoir débuter en 2004-2005 pour aboutir à une ouverture à la fin de l'année 2006.

4) Les missions de la SEDD

La Société d'Equipement s'est vu confier par la Ville une concession de restructuration urbaine depuis le 1^{er} avril 1999 ; ainsi, sous le contrôle de la Ville, elle assure :

- la réalisation des études, la conduite de l'évolution du projet avec l'opérateur,
- les acquisitions foncières et la libération des locaux,
- la gestion provisoire des lieux acquis.

IV - Les implications de la Ville dans l'opération

1) Le bilan financier dans son principe

Le protocole comprend les conditions d'engagement financier des parties. Il est nécessaire pour la Ville de situer ces données dans le contexte de l'opération d'aménagement pour mesurer l'ensemble des implications financières. Le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement sera approuvé par la Ville dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC au second semestre 2002.

Les négociations menées de janvier à mars 2001 entre la SEDD, la Ville et l'opérateur, ont permis de réduire le prix du parking public de 12 MF (~1,83 M€) et d'abaisser la participation de la Ville à l'aménagement global de 20 MF (~3,05 M€) environ par rapport au premier pré-bilan.

Ce protocole prévoit qu'en cas d'avis défavorable de la Ville sur la poursuite de l'opération, la SEDD remboursera à l'opérateur la somme de 2 760 000 F (420 759,28 €) représentant les 5 % de son investissement versé à la signature du protocole et de surcroît, lui versera une somme de 1 300 000 F (198 183,72 €) à titre d'indemnité forfaitaire.

Il est donc proposé que la Ville :

- acquiert les 276 places publiques pour 35 MF HT (5,34 M€) soit 42 MF TTC (6,40 M€ TTC) (hors parois moulées à la charge de l'aménageur, prix qui devra recevoir l'agrément des Domaines au moment de la signature du compromis de vente),

- participe au bilan de l'opération à hauteur de 104 MF HT (15,85 M€) soit 125 MF TTC (19,06 M€ TTC).

Le projet de réaménagement des espaces publics n'étant pas défini à ce jour, leur coût ne pourra être intégré que lorsque le programme des équipements publics sera défini et approuvé par la Ville dans le dossier de réalisation de la ZAC.

2) Principaux éléments du bilan de la concession

PRE-BILAN CONCESSION EN KF HT et K€ HT		
DEPENSES (KF HT)	Pré-bilan Mars 2001 (Résultat de la négociation, base protocole)	
	KF / HT	K€ / HT
ACQUISITIONS <i>. Monoprix</i>	86 600 0	13 202,08 0,00
ETUDES	14 900	2 271,49
TRAVAUX <i>Travaux SEDD</i> <i>Honoraires, imprévus, assurances, actualisation</i>	43 600 34 000 9 600	6 646,78 5 183,27 1 463,51
PRE-BILAN CONCESSION EN KF HT et K€ HT		
DEPENSES (KF HT)	Pré-bilan Mars 2001 (Résultat de la négociation, base protocole)	
	KF / HT	K€ / HT
FRAIS ANNEXES	400	60,98
FRAIS FINANCIERS	20 600	3 140,45
REMUNERATION SOCIETE <i>dont conduite d'opération</i>	13 400 3 300	2 042,82 503,08
PROVISIONS POUR IMPREVUS	3 000	457,35
TOTAL DEPENSES	182 500	27 821,95
RECETTES (KF HT)	Pré-bilan Mars 2001	
	KF / HT	K€ / HT
Cession des logements au-dessus de Monoprix	14 300	2 180,02
OPERATEUR	64 200	9 787,23
Charge foncière	43 900	6 692,51
Versement droit d'entrée lié au local Cêtre	6 300	960,43
Participations aux places publiques	13 000	1 981,84
Participations aux espaces publics	1 000	152,45
VILLE Participation	104 000 104 000	15 854,70 15 854,70
TOTAL DES RECETTES	182 500	27 821,95

PRE-BILAN CONCESSION EN KF HT et K€ HT		
BILAN HORS CONCESSION		
	KF / HT	K€ / HT
Achat du parking public à l'opérateur (hors actualisation) sur la base de 276 places Achat du parking public (276 places X 125 000 F HT) valeur 3 ^{ème} trimestre 2000	35 000	5 335,72
EFFORT DE LA VILLE		
EFFORT DE LA VILLE	139 000 KF HT	21 190,41 K€ HT

3) Principaux éléments du bilan d'aménagement

DEPENSES

- Acquisitions :

Le montant global des acquisitions foncières est élevé puisqu'il représente 86 MF, soit 47 % du total des dépenses. Il inclut le coût des évictions ainsi que la valorisation des logements situés au-dessus de Monoprix, dont l'acquisition n'est pas obligatoire, mais envisageable dans le cadre de l'usage du droit de délaissement.

Par ailleurs, les négociations ont abouti au rachat direct des murs de Monoprix par l'équipe EIFFAGE / KLEPIERRE, puisque l'on retrouve l'enseigne dans le programme de l'opération.

Le local CETRE, une fois libéré, pourra être réoccupé par une enseigne proposée par la SEGECE. Au titre de ce nouveau bail, la SEGECE versera un droit d'entrée équivalent à l'indemnité de résiliation du bail CETRE.

- Travaux

Limités à la mise en état des sols et à la réalisation des parois moulées du parking, ils sont estimés à un montant d'environ 44 MF (~6,71 M€). Ils nécessiteront une vigilance particulière et une confirmation de l'estimation au stade APS, du fait de leur complexité en site dense et occupé et d'une limite de prestation avec l'opérateur qui reste à préciser en fonction des caractéristiques et de la méthodologie de réalisation du parking.

- Frais financiers

Estimés à 20 MF (~3,05 M€), ils correspondent à un étalement de la participation de la Ville entre 2002 et 2006.

RECETTES

- provenant de l'opérateur

Elles atteignent 64,2 MF (~ 9,79 M€), soit :

- 43,9 MF en charge foncière,
- 6,3 MF en droit d'entrée pour le local CETRE,
- 14 MF en participation au stationnement et espaces publics.

- *participation de la Ville*

D'un montant global de 104 MF HT, soit environ 125 MF TTC (~19,09 M€)

- *Autres recettes*

Des moyens de financement et subventions seront sollicités auprès des différents partenaires institutionnels : Europe, Etat (FISAC), CDC (programme de renouvellement urbain), Communauté d'Agglomération, fonds régionaux et départementaux.

Si le calendrier est respecté, l'échéancier prévisionnel hors subventions de la participation de la Ville pour l'opération d'aménagement serait le suivant :

2002 : 35 MF TTC

2003 : 25 MF TTC

2004 : 25 MF TTC

2005 : 25 MF TTC

2006 : 15 MF TTC

Pour le parking, le paiement à EIFFAGE Immobilier se ferait en :

2004 : 20 MF TTC

2005 : 22 MF TTC.

Ceci exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les termes du protocole d'accord signé entre la SEDD et EIFFAGE Immobilier le 21 mars 2001,

- accepter le principe des propositions de EIFFAGE Immobilier relatifs à la cession du parking sous forme de vente en état futur d'achèvement, 276 places au prix de 125 000 F HT la place (valeur fin 2000) pour 35 MF HT soit environ 42 MF TTC,

- s'engager à garantir la SEDD au titre de ses engagements de remboursement pris dans le cadre du protocole.

«M. LE MAIRE : M. POCHARD tout à l'heure voulait connaître les grands projets de votre programme. Eh bien ce soir avec le Palais des Sports et l'opération Pasteur, en voilà déjà au moins deux. Peut-être que là aussi les avis seront partagés mais ça on le sait déjà depuis un certain nombre de mois parce qu'effectivement l'opération Pasteur est une opération majeure de ce mandat. Elle fait partie de la volonté que nous avons, avec l'îlot Paris qui est en train de se terminer, de redynamiser très fortement le centre-ville. Je vais demander à Vincent FUSTER de nous faire un point rapide et ensuite le débat sera largement ouvert, vous pourrez tous, les uns et les autres vous exprimer autant que vous le souhaitez et ce rapport sera ensuite soumis à un vote que je souhaiterai aussi public.

M. Vincent FUSTER : Merci Monsieur le Maire, je vais essayer d'aller rapidement, mais tout de même ce dossier mérite quelques petites minutes de présentation. Sans vouloir rentrer dans le détail du projet puisque vous avez eu le document de présentation, je voudrais vous rappeler en quelques minutes les éléments principaux concernant d'une part l'historique, ensuite les enjeux, le programme, le calendrier, le bilan et ensuite insister sur ce que nous devons décider ce soir, c'est-à-dire le protocole d'accord liant la SEDD, notre concessionnaire à EIFFAGE Immobilier et bien entendu les implications de la Ville par rapport à ce protocole.

Sur l'historique, quelques dates pour vous remettre en mémoire l'origine de ce dossier : en septembre 1998, préemption concernant la propriété WEIL et immédiatement derrière mandat confié à la SEDD, confirmé en mars 1999 par une concession de restructuration urbaine, donc donnée par la Ville à la SEDD. En janvier 2000, consultation d'opérateurs, choix de 4 équipes en mars 2000 et en décembre 2000 choix de l'opérateur avec 4 intervenants, maîtrise d'ouvrage : EIFFAGE Immobilier, en investisseur : KLEPIERRE, en gestionnaire du centre commercial : SEGECE et enfin en maîtrise d'oeuvre : CHAPMAN TAYLOR et LAFFLY-MOREL comme bisontins. Enfin, en janvier 2001 : dossier de création de la ZAC Pasteur, demande de Déclaration d'Utilité Publique, en mars 2001 : signature du protocole d'accord et en juin, à partir du 11 juin, c'est-à-dire déjà commencé, Déclaration d'Utilité Publique. Donc voilà concernant rapidement l'historique.

Ensuite, sur les principaux enjeux, vous les avez dans le dossier, je vous les rappelle tout de même rapidement : permettre à Besançon de consolider son statut de capitale régionale, revitaliser le centre-ville et sa fonction commerciale -en passant, je vous signale que ce dossier Ilot Pasteur a été retenu dans les priorités par le SOCA, le Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale- ensuite favoriser le maintien et la mixité de population dans le centre et vous verrez au fur et à mesure donc que c'est bien quelque chose que nous avons essayé de tenir, avec des logements en accession, des logements sociaux, des commerces et des bureaux. Permettre l'accessibilité au centre par la réalisation de parking en ouvrage, j'insiste bien sur ce terme, condition bien sûr de la réussite de l'opération mais aussi en parallèle supprimer des places de stationnement en voirie et enfin valoriser l'image urbaine du centre-ville par des aménagements de qualité.

Concernant le programme de l'opération, je voudrais aussi beaucoup insister sur la méthode d'élaboration puisque deux groupes de pilotage très ouverts ont été mis en place, vous en avez la liste dans le dossier d'ailleurs. Il n'y a pas que la Ville qui a réfléchi, nous avons associé tous ceux qui étaient concernés par cette opération. Le premier groupe de pilotage «commerce» avait comme principale mission de définir les axes stratégiques du projet, de définir les besoins en stationnement et de définir le programme commercial de référence. Le deuxième, baptisé groupe «patrimoine» avait donc pour mission de faire une analyse patrimoniale du bâti et de définir les immeubles à forte valeur à conserver et à réhabiliter et puis bien entendu les bâtiments pouvant être démolis. Suite à cela, il y a eu un programme mis en place également, programme qui a un petit peu évolué par rapport à celui qui a été fait il y a environ un an, et qui donc aujourd'hui comporte 17 300 m² de commerces, 7 900 m² de logements qui correspondent à 78 logements et je vous rappelle qu'à l'intérieur nous avons 44 logements neufs, 34 logements réhabilités et 10 à 12 logements sociaux, 900 m² de bureaux, ce qui nous fait un total de 26 000 m² de programme. Le parking comporte aujourd'hui 386 places, donc il y a une légère évolution par rapport au document que vous aviez, 275 places publiques et 100 places réservées. A côté de ce parking de 386 places, il faut mettre en parallèle les suppressions d'emplacements de parking en surface, environ 100 places, et bien entendu la suppression des parkings à l'intérieur de l'îlot Pasteur, environ 50 places, ce qui fait donc environ 150 places supprimées en surface, ce qui est quand même un avantage au niveau de la circulation et de la rotation des véhicules. Vous vous rappelez également que dans le programme initial de SEGECE qui s'occupe du commercial, un besoin de 900 places de parking avait été défini pour le projet. Nous sommes arrivés à cet accord sur environ 400 places de parking, considérant qu'autour il y avait environ 500 places disponibles et considérant également qu'il y avait possibilité d'accéder différemment à ce centre commercial en particulier par les transports en commun et d'autres moyens de locomotion comme le vélo, etc. Donc je vous rappelle simplement que par rapport à ce stationnement et par rapport à ces suppressions de place, nous aurons une requalification importante des rues avoisinantes : Pasteur, Zola, d'Anvers et bien sûr la rue du Loup, que nous aurons la possibilité d'avoir une gestion dynamique du parc de stationnement, ce qui est intéressant car ça évite aux voitures de tourner deux ou trois fois sans trouver de place, et que nous avons obtenu également que l'accès ne soit pas fait en face du lycée par la rue Claude Pouillet, ce qui nous présente un intérêt certain par rapport aux jeunes du lycée Pasteur. Nous avons également obtenu un traitement spécifique en ce qui concerne la cohabitation piétons - voitures dans toutes les rues qui amèneront à ce parking.

Sur le projet architectural, nous avons dans le dossier pas mal de photos qui vous le montrent. Je voudrais vous rappeler, parce que je crois c'est important dans la démarche, que tous les acteurs concernés ont travaillé, le groupe patrimoine mais également la commission locale du secteur sauvegardé dans laquelle sont représentées les associations pour que ce projet préserve tous les éléments de patrimoine de valeur : seule la partie centrale sera pratiquement reconstruite et par rapport au premier projet, de nombreuses remarques ont déjà été faites par les acteurs concernés. Elles seront bien entendu retravaillées, la plupart l'ont d'ailleurs déjà été par l'opérateur pour l'amélioration du projet et bien entendu nous serons très vigilants à ce que ces remarques soient mises en oeuvre.

Concernant le calendrier, vous l'avez également dans votre dossier. Je vous rappelle que ce soir nous avons à approuver le protocole d'accord, que nous aurons environ une année et demie pour l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif et l'établissement des documents d'urbanisme, pour arriver à peu près au 30 mars 2003 au compromis de vente et à la dépose du dossier de permis de construire, du permis de démolir et après avis de la CDEC afin que la SEDD puisse commencer ses travaux de démolition à partir de mi-2003 pour livrer le plateau aux opérateurs aux environs de la fin 2004 avec un échéancier prévisionnel, j'insiste, fin 2006 pour l'ouverture de ce centre.

Concernant le bilan proprement dit de l'opération, vous l'avez aussi mais je vais vous le rappeler très succinctement. Concernant les dépenses, au niveau des acquisitions nous avons donc 17 000 m² environ à acquérir pour une somme de 72 MF, acquisition des logements au-dessus de Monoprix qui est facultative, donc elle est à la fois en dépenses et en recettes, pour 14,3 MF, les études pour 14,9 MF, les travaux, y compris honoraires pour 43,6 millions, les frais financiers puisque c'est la SEDD qui porte le dossier et la ville donc remboursera année par année ce qui entraîne des frais financiers pour 20 MF, la rémunération de la SEDD pour 13 MF, des provisions bien entendu pour 3 millions, ce qui porte le total à 182 MF HT, j'insiste. Concernant les recettes, la cession des logements, je vous en ai parlé, au-dessus de Monoprix 14,3 MF, l'apport de l'opérateur pour 64 MF dont 43 MF environ pour les acquisitions et ensuite 13 MF de participations au parking et 1 MF de participation aux espaces publics et le complément apporté par une contribution de la Ville de Besançon à hauteur de 104 MF HT, j'insiste également. Il faut rajouter à cela la TVA, donc à peu près 125 MF pour un total des recettes équilibré à 182 millions et hors concession achat du parking à l'opérateur par la Ville de Besançon en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), donc l'achat du parking estimé aujourd'hui à 35 MF HT également. L'effort de la Ville, tout confondu, sauf les espaces extérieurs, ressort donc à 139 MF HT, soit 160 MF TTC. Nous aurons de plus à aménager les espaces extérieurs pour environ 20 MF supplémentaires. Voilà globalement le projet de l'îlot Pasteur.

Nous avons ce soir à adopter le protocole d'accord qui porte sur cinq points principaux : le premier, la charge foncière que nous paiera l'opérateur pour 41 MF aujourd'hui, c'est-à-dire à l'instant où le protocole a été signé au mois de mars, la participation, je vous en ai parlé, aux équipements publics pour 13 MF pour le parking et 1 MF pour les espaces, l'achat par la Ville de Besançon du parking public, c'est-à-dire 286 places en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), construit par l'opérateur -le prix de la place a été, après beaucoup de discussions, admis à hauteur de 125 000 F HT, soit ce que nous coûte une place sur le parking des Remparts Dérasés- et les missions confiées à la SEDD et à l'opérateur. Enfin dernier point sur lequel nous allons nous engager également ce soir, c'est la couverture financière de l'engagement de garantie de la Ville de Besançon par rapport à la SEDD en cas d'arrêt éventuel de l'opération ; cet engagement est à hauteur de 1 300 000 F, montant de l'indemnité forfaitaire que nous devrions verser à l'opérateur.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ce qui m'ennuie dans le dossier qu'on nous a présenté ce soir, c'est qu'il fait l'objet en ce moment même d'une enquête d'utilité publique et que je trouve qu'il aurait été plus logique d'attendre la fin de cette enquête pour nous demander de délibérer sur le résultat. On pourrait imaginer qu'il y aura quand même quelques points remis en cause peut-être. On avait parlé pendant la campagne de démocratie participative ou de concertation renforcée ; le jour où est discuté le projet de loi Vaillant sur la démocratie de proximité, ça m'ennuie un petit peu.

La deuxième chose que je voulais dire pour les élus qui ont à se prononcer et qui ont sous les yeux un dossier, certes très coloré avec de jolies photos, c'est qu'il y a des informations essentielles qui manquent et certaines autres ne reflètent pas vraiment la réalité. Notamment on ne dit pas dans ce dossier que trois quarts des appartements ont été récemment rénovés, de bonne façon en gardant le cachet de l'ancien, plancher, cheminées, boiseries, des volumes généreux, ce qui n'est pas toujours le cas des nouveaux appartements. Pire, on trouve une photo d'intérieur dans le dossier d'utilité publique, un squat sordide dans la fameuse copropriété inachevée, un porche, évidemment la photo montre le plus dégradé, la friche industrielle. On ne peut pas nier la laideur du site, c'est clair mais il n'y a pas de photo de l'ancienne intendance, pas de photo des appartements rénovés qui, pourtant, à mon sens font partie du patrimoine eux aussi.

Dans le dossier de la Ville mis à la disposition du public, on trouve même : les parquets, les cheminées pourront faire l'objet de déplacement pour en assurer la préservation et être placés dans un cadre différent. Je trouve que c'est dommage car si ces pièces méritent qu'on les déplace, c'est peut-être qu'elles étaient bien dans leur emplacement initial. Moi j'appelle ça le démantèlement du patrimoine. Ça c'est pour la forme du dossier qu'on vous donne à juger aujourd'hui.

Pour le fond, je ne veux pas développer le volet écologique, je pense que d'autres le feront, pollution sonore et atmosphérique avec le flux des voitures ou même, comme le souligne le dossier, l'impact du parking sur l'hydrologie qui «n'a bénéficié d'aucune étude spécifique». C'est indiqué dans le dossier.

J'ai simplement deux points à évoquer, d'abord l'économique si on peut dire, dynamisation du centre-ville. Forcément tout le monde ne peut être que d'accord, sauf que, et ça n'engage que moi, l'îlot Pasteur s'inscrit dans une zone de chalandises qui est reconnue. On parle toujours dans le dossier de la Ville, de restructuration urbaine pour répondre à un constat de déshérence et de dysfonctionnement tant en matière urbaine, économique que sociale. Je ne vois pas bien le dysfonctionnement économique, je l'ai ressenti le jour où on a commencé à ne plus renouveler les baux des habitants, alors là effectivement les commerces ont commencé à fermer et depuis deux ans, de semaine en semaine, le dysfonctionnement économique existe. On a vu Optic 2000 fermer, la galerie Paris, bientôt Wintaje, bientôt la Carterie. Aussi je vous demande ce soir s'il est trop tard, dans le cadre du Plan d'Aménagement Durable, pour reconsidérer, je n'ai pas dit supprimer, on est dans la même logique un petit peu que tout à l'heure pour le Palais des Sports, tout au moins c'est ce que j'en ai compris, reconsidérer l'aménagement de l'îlot, c'est-à-dire voir si on ne peut pas faire autrement que tout raser et opter pour une réhabilitation intelligente qui éviterait la diversification du centre-ville, une opération de rénovation économique qui favoriserait l'implantation de petits commerces, le maintien de ceux qui y sont encore, en somme ce serait mener une vraie réflexion sur ce que l'on attend du centre-ville. J'ai encore en tête l'exemple de Marché/Beaux-Arts, la Maison du Caoutchouc ou la Mercerie Jeanneret, qui faisaient à mon sens partie du patrimoine économique du quartier. En plus on mène des actions que je trouve isolées, Marché/Beaux-Arts, quartier Saint-Jean, îlot Pasteur, je n'ai pas de vue d'ensemble comme on le disait tout à l'heure et une vision globale du développement économique ne serait pas mal. La dernière chose que je voudrais évoquer...

M. LE MAIRE : La vision d'ensemble ça s'appelle CHORUS.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ... mais pour l'instant, le PADD n'est pas établi. Ma deuxième et dernière idée non la moins importante mais elle ira plus vite, c'est l'aspect humain et pourtant... S'il ne reste pour l'instant que 26 résidents dans l'îlot, il faut à mon avis qu'ils soient considérés avec beaucoup d'attention, notamment la dizaine de personnes âgées qui vivent encore dans l'îlot, pour certaines depuis plus de 30 ans. Elles entretiennent des liens de solidarité et d'amitié très forts et elles voudraient préserver ce mode de fonctionnement-là dans un habitat centre-ville et pas un éparpillement dans des logements

sociaux sûrement, mais aux quatre coins du quartier. Si les personnes âgées n'ont pas pu se résoudre à quitter l'îlot, c'est pour cela, d'autant que les propositions qui leur ont été faites n'étaient pas toujours économiquement faisables, indépendamment du côté sentimental. En plus, le quartier est de moins en moins sûr, les marginaux notamment squattent l'îlot parce qu'ils sentent bien le vide qui s'établit et je trouve que ça ressemble plus à une opération élitiste et spéculative qu'à une vraie réhabilitation avec de l'habitat social. Donc pour ma part et je n'engage que moi, je ne peux pas cautionner ce projet, c'est clair.

M. LE MAIRE : Je comprends que vous êtes attachée à ce lieu puisque je crois que vous y habitez
...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui, mais cela n'a rien à voir parce que j'étais Place du Marché il y a encore peu d'années et j'y retournerai avec plaisir. Je suis de toute façon du quartier.

Mme Françoise BRANGET : Je partage totalement l'avis de Catherine COMTE-DELEUZE sur l'aspect patrimoine et sur l'aspect humain. Je vais vous parler du centre commercial et des conséquences à mon avis que cela peut entraîner. Je suis très réservée à ce sujet et je vais faire deux réflexions qui sont complètement à l'opposé l'une de l'autre. Première réflexion, il faut savoir ce que l'on veut et quand on veut amener un centre commercial à un endroit donné, il faut et d'ailleurs vous l'avez dit vous-même dans le rapport, en créer les conditions, je cite : «satisfaire à la réalisation d'un parking complémentaire, c'est la condition essentielle de la réussite de l'opération». Donc là effectivement on va avoir la construction d'un parking de 386 places pour une surface commerciale de 17 000 m² plus 900 m² de bureaux. Alors vous parliez tout à l'heure de 900 places qui auraient dû être construites, nous avons un déficit de 500 places et je doute quand même qu'on les trouve dans les parkings environnants parce que, le parking de la Mairie, vous passez tous les jours devant, en général on voit 200 places libres ou 100 places ou quelquefois complet. Quand vous passez au Petit Chamars il est souvent complet, il est libre pendant les vacances scolaires. Le parking des Remparts Dérasés est quand même très loin et puis de toute façon il sera saturé. On fait donc référence à des parkings qui sont déjà très encombrés et ce déficit en places de parking est là, il existe et il va perdurer. Si on veut faire fonctionner un centre commercial, il faut faire vivre les boutiques qui sont à l'intérieur. Quand les chalands vont arriver dans cette rue du Lycée et vont se retrouver dans un cul de sac car le parking sera toujours saturé puisque le nombre de places publiques est quand même assez limité, vous avez 111 places pour les logements, je décompte les 150 places qui existaient déjà avant qui étaient certainement réparties entre des gens qui habitaient là. Il reste seulement 125 places accessibles au public et vous allez faire vivre 25 boutiques. Eh bien moi je prends rendez-vous dans 20 ans -ce ne sera peut-être pas nous, ce sera nos enfants- ou même avant parce que quand les chalands auront un vrai casse-tête pour se garer... ils auront effectivement les transports en commun, mais comme vous avez des surfaces commerciales qui sont pour la maison et que vous avez à charger une pile de vaisselle ou une armoire, eh bien vous viendrez avec votre voiture, vous ne viendrez pas à vélo ou en patins à roulettes ! Donc vous avez besoin de places pour faire fonctionner ce centre et s'il ne peut pas fonctionner, les grandes enseignes partiront au bout d'un moment et les petits commerces qui seront là mourront. On en a l'exemple criant, aujourd'hui, avec le Centre Saint-Pierre...

M. LE MAIRE : Ça n'a rien à voir.

Mme Françoise BRANGET : Il y a 25 ans quand je suis arrivée à Besançon, j'ai vu un trou et on avait détruit du patrimoine pour construire le Centre Saint-Pierre. Au bout de 25 ans, il est en pleine décrépitude. Il est sinistre, complètement déserté par toute vie commerciale. Alors on me dira qu'il n'est pas au même endroit, mais il est aussi accessible, il est près d'un parking, et finalement il ne fonctionne pas.

Dans le projet présenté, on a deux niveaux de boutiques, j'ai peur que cela soit un peu trop. Qu'on veuille revitaliser part d'un bon sentiment, je le reconnais, mais on peut aussi arriver à une catastrophe du même genre que le Saint-Pierre. Donc à long terme je doute du fonctionnement, première réflexion.

Ma deuxième réflexion concerne la sécurité dans la rue du Lycée. Vous le savez comme tout le monde, il y a là deux établissements scolaires avec quelque 3 000 élèves qui se baladent tous les jours, à toute heure de la journée, et vous allez y faire passer, j'ai bien retenu le chiffre donné par le bureau d'études TRANSITEC, 300 véhicules supplémentaires, soit si vous comptez sur dix heures d'ouverture, un véhicule toutes les deux minutes. Alors, ou ce n'est pas beaucoup ou le centre commercial ne fonctionne pas. On pourrait accepter en disant que ce n'est pas beaucoup mais ça m'étonnerait que ce soit ce chiffre-là, en plus à mon avis les camions de livraison ne sont pas comptés, donc il y a un réel problème de sécurité qu'on a peut-être pris en compte mais pas suffisamment parce que même si l'entrée ne se situe pas en face du lycée Pasteur, les voitures vont ralentir à cet endroit-là pour tourner, quand elles vont sortir du centre commercial, dans la rue Girod de Chantrans pour évacuer et là elles vont se trouver face à des lycéens, je ne vois pas d'autres solutions. Donc je dis que là ça ne fonctionne pas non plus, et je suis très réservée sur ce projet, je trouve que dans un sens comme dans l'autre il ne fonctionne pas. C'est vrai, je ne peux pas adhérer et je trouve qu'on pourrait peut-être le revoir. Effectivement, la machine est bien lancée mais si c'est pour dans 20 ans se retrouver comme au Centre Saint-Pierre, je dis non.

M. LE MAIRE : Vous êtes tous fantastiques, enfin pas tous, vous êtes les premiers à dire que la Ville dort, qu'il ne se passe rien et à chaque dossier il faut revoir, il faut un moratoire... c'est mon avis, permettez que je vous réponde cela. Il faudra quand même qu'un jour au moins un des projets qu'on vous présente trouve grâce à vos yeux et que vous arrêtiez systématiquement -oui, tu as raison je pense qu'il n'y en aura jamais- que systématiquement vous arrêtiez de démolir. On peut être ou ne pas être d'accord sur un projet, on ne vous demande pas d'être d'accord sur tout mais ça c'est quand même un projet sur lequel nous devons avancer. Vous êtes les premiers à dire qu'il faut revitaliser le centre-ville et je vous répondrai plus complètement tout à l'heure par rapport à cela, mais on ne peut pas dire une chose et son contraire, moi ça me gêne un peu.

Mme Catherine BALLOT : L'examen du dossier de l'opération Ilot Pasteur nous amène à formuler un certain nombre de remarques. La première concerne la création du parking souterrain. Je voudrais rappeler les enjeux de l'opération tels qu'ils sont décrits dans le rapport. Premièrement revitaliser le centre-ville et sa fonction commerciale. Deuxièmement favoriser la mixité de population et troisièmement organiser l'offre de stationnement par la réalisation d'un parking complémentaire sous le centre commercial. Si les deux premiers enjeux sont de véritables enjeux, comment peut-on qualifier d'enjeu la réalisation d'un parking supplémentaire en centre-ville ? Dans le diagnostic qui a précédé l'élaboration du PDU, il est écrit, je cite : avec plus de 14 000 places de stationnement au centre-ville dont près de 25 % gratuites et illimitées, Besançon dispose d'une offre généreuse par rapport à la quasi totalité des villes comparables. Alors pourquoi vouloir créer encore des places de parking ? Le débat sur le PDU a déjà eu lieu, il s'agit maintenant de le mettre en oeuvre. Cette entrée en matière n'est pas la meilleure qui soit, vous en conviendrez. Il nous semble que le véritable enjeu n'est pas la création de parkings supplémentaires mais bien le développement de transports en commun et la non accessibilité des véhicules au centre-ville dans le cadre du développement durable. Cette création de parkings est d'ailleurs contraire à l'esprit de la loi sur l'air dont les deux premiers leviers sont : réduire le trafic automobile et développer les transports collectifs en donnant une vraie place à la marche et au vélo. En ce qui concerne le trafic, le bureau d'études TRANSITEC donne la capacité de 350 places comme une limite absorbable sur le plan du trafic. L'augmentation du trafic sur la rue du Lycée ne serait que de 300 véhicules par jour, ce trafic passant de 2 300 à 2 600 véhicules par jour. Je pense qu'il est inutile, Mme BRANGET l'a déjà fait, de rappeler que dans la rue du Lycée se trouvent le Collège Victor Hugo et le Lycée Pasteur. Mais nos enfants n'ont qu'à faire attention aux voitures, après tout ! En ce qui concerne les parkings, 275 places publiques payantes et 111 places pour les résidences seront créées. Les parkings

de résidence, c'est évident, doivent effectivement accompagner la création de logements. Mais le but du parking payant est de faire tourner le plus de monde possible, en moyenne 3 à 4 véhicules par jour. Alors comment le trafic fait-il pour n'augmenter que de 300 véhicules par jour ? Et quand bien même il n'augmenterait que de 300, cette augmentation est en complète incohérence avec l'esprit, je le répète, de la loi sur l'air et le PDU. De plus, si ces 300 véhicules par jour suffisent à la réussite de l'opération commerciale, il faut alors que ces clients s'appellent Cresus. En réalité, le trafic sera bien plus important et les opérateurs imposent la création de ce parking pour la réussite de leur centre commercial mais pour redynamiser le centre-ville. Quant au coût de ce parking, il sera supporté en partie par la Ville de Besançon pour 35 MF HT, 125 000 F HT la place. A ces 125 000 F il faut ajouter le coût du cuvelage pour étanchéifier le parking pour environ 50 000 F par place, ce qui porte l'opération à 49 MF. Les fouilles archéologiques, indispensables dans le secteur, seront aussi à la charge de la Ville. Il est dit dans le rapport que la création des 350 places ne génèreraient en réalité que 200 nouvelles places de stationnement puisque 150 places seront supprimées dans les rues avoisinantes et dans l'Ilot Pasteur lui-même. Par conséquent, le coût de la place sera au moins de 49 MF pour 200 places soit 245 000 F la place. L'entrée et la sortie du parking, les livraisons de Monoprix et des commerces vont se faire par la rue Claude Pouillet et il faudrait aussi ajouter à ce coût l'acquisition de bâtiments dont la destruction n'est justifiée que par la construction de ce parking, c'est une partie des bâtiments de la Mutualité. En résumé, sur ce premier point, trois arguments majeurs en défaveur de ce parking : son incohérence totale avec la loi sur l'air et le PDU, son coût exorbitant et l'incertitude concernant son impact sur la revitalisation du centre-ville.

La deuxième remarque concerne les logements. Nous déplorons la faible part des logements dans le programme, environ 30 % et encore davantage la part de logements sociaux, 10 sur 78, soit 12 %. Pour parler de mixité, il faudrait au moins 20 % de logements sociaux, du T2 au T5. En outre, la plupart des logements ont été réhabilités, les appartements de standing existent : cheminée, parquet, c'est un vrai gâchis. Une vie de quartier existe depuis plus de 50 ans, les liens de solidarité y sont forts, je rejoins là Mme COMTE-DELEUZE, et sur les 26 ménages non encore relogés à ce jour, la SEDD elle-même précise que 15 relèvent du logement social. Est-ce qu'elles devront accepter obligatoirement des logements hors centre-ville ? Donc des problèmes graves concernant les relogements subsistent. Je voudrais simplement citer un exemple : j'ai rencontré une dame avec son fils de 30 ans qui est autiste. Elle m'a dit habiter là depuis 1957, elle travaillait chez WEIL, et que c'était une catastrophe pour elle, mais surtout pour son fils qui ne supporte pas le moindre changement. Elle m'a dit aussi que le coût de son relogement ne serait pas du tout compensé par les 9 000 F que la SEDD va lui donner, car elle paie 2 300 F pour un F4.

La troisième remarque concerne l'effort de la Ville. La participation de la Ville se décompose en une participation de 104 millions de francs plus 49 MF d'achats de parkings, soit 139 MF HT. C'est présenté comme cela dans le rapport. Ça a été dit mais les 104 MF doivent être portés à 125 MF TTC, la Ville ne récupérant la TVA que sur les parkings. L'effort de la Ville sera donc de 174 MF TTC à ce stade-là. Le coût des travaux de réaménagement des espaces publics avoisinants pourrait être de l'ordre de 20 à 25 MF. L'effort de la Ville sera donc au minimum de 125 MF plus 49 MF plus 25 MF, soit 200 MF pour une opération qui est estimée à 500 MF. On nous a dit que cet effort est équivalent à celui d'autres villes ayant réalisé des opérations similaires. C'est certainement exact car les conditions financières sont toujours identiques. Cet effort équilibre l'opération. Il correspond à la différence entre le montant de toutes les dépenses et le montant des recettes que l'opérateur consent à verser et je ne dis pas «consent» en l'air. Ce montant de recettes versé par l'opérateur est fixé en fait en fonction de la rentabilité des actions et des fonds de pension, soit comme tout le monde le sait maintenant, 15 %. A ce stade, je voudrais dire que nous sommes pour une réhabilitation de l'Ilot Pasteur, c'est une nécessité, mais pas aux conditions imposées par des études qui sont guidées par un mode de pensée unique. Les alternatives existent. Les 200 MF d'investissement de la collectivité peuvent sans aucun doute être mieux employés.

Ma quatrième remarque concerne la nature même des commerces qui seront installés. Cette galerie ressemblera à toutes les autres galeries marchandes de France avec grande enseigne, franchises dépersonnalisées. Ne peut-on pas imaginer qu'il existe d'autres formes de commerces ? Ces locaux ne pourraient-ils pas accueillir des services de proximité, des locaux associatifs, des artistes, des artisans, etc. qui sont déjà d'ailleurs, à l'heure actuelle dans l'îlot. Vous allez m'objecter qu'une FNAC -parce que ça c'est le mot magique- est indispensable à Besançon. Peut-être ! Mais pourquoi pas avec des commerces différents de ceux qui nous sont proposés. Un commerçant de l'îlot me confiait récemment qu'il n'avait aucune envie de s'installer entre deux franchisés et que de toute façon il n'aurait pas les moyens de payer le loyer et de supporter le coût de deux déménagements.

En résumé, les inconvénients majeurs sont la création d'un parking souterrain au centre-ville, en totale incohérence avec le PDU, son coût pour la Ville exorbitant, 200 MF, l'augmentation du trafic en centre-ville, la démolition d'appartements réhabilités et la destruction de la vie d'un quartier, la création d'une galerie marchande sans âme, pas de mixité dans ce quartier, enfin bref des inconvénients vraiment majeurs, nombreux et comme Eric ALAUZET l'a dit tout à l'heure, je voudrais dire qu'en début de mandat, on revient toujours sur cette question, il est absolument nécessaire de faire un état des lieux, une remise à plat des différents projets, pour une mise en cohérence avec la loi SRU et les schémas de cohérence territoriale. Il faut réfléchir sur les projets, leur donner du sens et de la lisibilité. Les marges de manoeuvre en matière d'investissement sont étroites. Il ne faut pas se sentir coincé par certains engagements. Le protocole prévoit, c'est dit dans le rapport, qu'un avis défavorable de la Ville sur la poursuite l'opération puisse être émis. Dans ce cas, la SEDD remboursera à l'opérateur la somme de 4 MF. Que représente cette somme par rapport à celles que la Ville va investir dans ce programme ? Je pense qu'il n'est pas trop tard pour repenser ce projet. Je propose donc un moratoire et que le vote soit repoussé pour que chacun des élus s'imprègne de ce dossier, se fasse une idée personnelle avant de s'engager dans un tel projet.

M. LE MAIRE : Intervention très complète.

Mme Martine BULTOT : Lors du débat du 17 janvier 2000, je m'étais abstenue sur ce projet car je trouvais qu'il y avait contradiction avec le PDU voté au Conseil Municipal et que ce projet allait à l'encontre du développement durable qui doit privilégier le développement des transports en commun et la non accessibilité des véhicules au centre-ville, ce qui implique d'organiser des parkings de périphérie accueillant les pendulaires. Dans le protocole d'accord qu'on nous demande d'approuver, je ne vois aucune amélioration ni aucune prise en compte des interrogations que j'avais soulevées sur la création de parkings supplémentaires à ceux des résidents. Par conséquent, les élus de la Gauche Alternative et Ecologique s'abstiendront sur ce projet comme précédemment.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est une position constante, vous aviez déjà eu cette position au mois de janvier et on le comprend tout à fait.

Mme Annie MENETRIER : Je vais être assez courte dans mon intervention, concise. Je voudrais, au nom des élus communistes, émettre des réserves concernant la validation de ce projet d'accord ce soir. En effet, en tant que conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, je pense qu'il serait souhaitable de mieux impliquer la population bisontine, pas seulement du quartier d'ailleurs, à ce grand projet pour notre ville. Il conviendrait de se donner plus de temps pour mieux associer les habitants et les commerçants et il serait souhaitable d'organiser je pense rapidement d'une part une réunion de tous les responsables de conseils de quartiers afin de recueillir leur avis et leurs propositions ayant pour leur part une vision extérieure au centre-ville, ce qui serait relativement intéressant dans ce projet, et d'autre part d'organiser une réunion publique dans le quartier avec les élus et les services concernés, je pense à l'urbanisme, au patrimoine, mais aussi aux HLM puisque des logements sociaux sont prévus. Par ailleurs, j'aimerais savoir si le conseil de quartier a été consulté sur cette question et dans le cadre de l'enquête publique puisqu'il y a un point d'interrogation au bout. Je pense que ça serait quand même intéressant et

que j'aurai une réponse. Aujourd'hui, il ne nous semble pas que les conditions soient réunies pour permettre le succès d'une telle démarche d'associer donc les gens, démarche d'ailleurs que l'ancien Adjoint à l'Urbanisme ne voulait pas initier, ce qui a vraisemblablement été la cause principale du retard pris par la Municipalité. Enfin il reste une question qui a été soulevée par les interventions précédentes, question sociale importante à traiter à notre avis en priorité, celle du relogement des 26 familles qui habitent encore l'Ilot Pasteur et dont une majorité sont des personnes âgées qui sont à notre avis à reloger dans de bonnes conditions et selon leurs souhaits. Nous pensons également que des questions structurelles n'ont pas été suffisamment reliées au principe du PDU que nous avons adopté dans cette même assemblée, à savoir les questions de circulation au centre-ville, de sécurité par rapport au Lycée Pasteur et les questions de stationnement.

Nous proposons donc que ce projet soit retravaillé en y associant, et j'insiste, les Bisontines et les Bisontins. Je crois que c'est très important puisque ça concerne leur centre-ville, et donc pour ces raisons nous nous abstenons sur cette question.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, je regrette que souvent vous tentiez de décrédibiliser par des manoeuvres les interventions qui ne sont pas en votre faveur. Celle que vous avez eue tout à l'heure vis-à-vis de Catherine COMTE-DELEUZE je ne la trouve pas normale et ce n'est pas tolérable, Monsieur le Maire, d'essayer de faire passer une intervention pour un intérêt personnel, vous avez dit : vous habitez là donc on comprend que...

M. LE MAIRE : C'était par rapport à la connaissance du dossier.

M. Alexandre CHIRIER : Je ne l'ai pas ressenti comme ça et le but de votre manoeuvre... J'ai autre chose à dire, mais je voulais vous dire cela auparavant. Pour rejoindre ce que disait Marcel POCHARD tout à l'heure, vous nous présentez des projets, on n'est pas forcément contre comme vous dites tout le temps, mais effectivement c'est un tirage pour l'avenir. Moi je m'interroge : à quoi va servir la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier consacrée aux orientations budgétaires et les autres futures réunions parce que 35 MF en 2002, 25 MF en 2003, 2004, 2005 + 20 MF pour le parking en 2004 + 22 MF, si on les additionne on a l'impression que votre prédécesseur vous a bien balisé la route, mais ce qui m'inquiète c'est qu'il ne vous a peut-être pas forcément laissé le carburant pour aller au bout.

Pour résumer, je crois encore une fois que j'irai un peu dans le sens de ce que proposent vos collègues de la majorité plurielle, à savoir qu'on repousse un peu les choses, parce que c'est beaucoup d'audace financière en fin de compte et peu d'audace politique. Vous vous inscrivez dans ce que vous a laissé votre prédécesseur. Il n'y a pas de remise à plat, il n'y a pas de réflexion. Vous nous dites : on a travaillé dessus pendant deux ans, il faut continuer, on ne peut pas recommencer, on n'a pas le temps, si on arrête cela va nous coûter 20 MF, etc. on est mis devant le fait accompli comme ça à chaque fois. Je trouve que ce n'est pas très démocratique. Il n'y a pas d'audace politique et c'est dangereux financièrement pour la suite.

M. Marcel POCHARD : Je voudrais commencer, Monsieur le Maire, sur l'aspect politique peut-être pour une fois parce que je me dis vraiment que vous faites assez fort aujourd'hui avec votre majorité et que, dans le fond si vous ne convainquez pas mieux la population que vous ne convainquez votre majorité, ça finira quand même par poser des problèmes...

M. LE MAIRE : Ne vous faites pas trop de soucis quand même !

M. Marcel POCHARD : Je me fais du souci pour la population parce que dans le fond, il serait quand même bon que les gens soient un peu convaincus de ce que vous faites. Quand ils ne le sont pas, ça finit par poser problème.

Alors je voudrais redire quelques points mais sans vouloir faire tarder le débat. La première chose c'est que vous faites un choix incontestablement lourd par cette opération. C'est un choix dont on a vu qu'il était passablement risqué, et une nouvelle fois à Besançon on bute sur l'éternel problème de la façon dont on entend régler les problèmes d'accès, de desserte et de stationnement. On voit bien que là-dessus les choses ne sont pas claires, on ne sait pas exactement ce que l'on veut, le choix qui a été fait on s'en aperçoit est un peu mi-chèvre, mi-chou, puisque d'aucuns ont dit que pour que l'opération, notamment commerciale marche, il faut 900 places de stationnement et finalement on descend à 3 ou 400. Finalement tout cela crée une espèce de compromis qui justement compromet le bon équilibre de l'opération.

Deuxième point, c'est une opération incontestablement coûteuse puisque les 104 MF + le parking + les 20 MF d'équipements on arrive quand même à 139 MF + 20 MF = 159, 160 MF, c'est-à-dire plus qu'une année de capacité d'investissement de la Ville de Besançon. A ce point-là, je ne comprends d'ailleurs pas très bien pourquoi, s'agissant du parking, on a choisi cette opération de Vente en Etat Futur d'Achèvement. Techniquement ce n'est pas interdit, ça peut même se concevoir mais dans le fond, quand il y a un tel investissement à faire, est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver un partenaire ? Après tout, vous avez trouvé un partenaire et il vous laisse sur les bras quelque chose de lourd qui est un parking qu'il faut acheter et qu'il va falloir faire fonctionner. Je me dis que ce partenaire, dans le fond, il n'est pas si bête que ça, parce que dans les engagements la Ville y va sec alors que ses engagements à lui ne sont pas si importants que ça. C'est coûteux ensuite en terme de patrimoine, ça a été dit mais je crois qu'il ne faut pas l'oublier à Besançon, c'est coûteux en terme humain, d'aucuns l'ont dit mieux que moi et je dois dire qu'à titre personnel aussi, je trouve que le volet logement est quand même relativement faible.

Troisième remarque sur la façon dont tout cela est conduit. Catherine COMTE-DELEUZE vous a dit tout à l'heure que l'enquête d'utilité publique n'est pas terminée. Elle doit se terminer le 6 juillet. Après il faudra que le commissaire-enquêteur remette son rapport. J'admets bien qu'on peut faire cheminer plusieurs choses ensemble mais c'est quand même gênant parce que in fine si la déclaration d'utilité publique ne pouvait pas être prononcée ou s'il y avait des problèmes, ça bloquerait tout votre système. Or dire dans le fond cette DUP ou cette utilité publique nous on s'en fiche, on va de l'avant c'est quand même gênant. Peut-être êtes-vous pressés mais je trouve que comme signe fait à la population qui habite les lieux, qui va aller voir le commissaire enquêteur et à laquelle on aura dit que de toute façon le projet est approuvé, il n'y a pas grand chose à voir, c'est un peu gênant.

Il y a aussi ce protocole. Moi j'avoue que j'ai du mal à bien comprendre comment tout cela est ficelé. J'ai bien compris qu'il y a une commune, qu'elle a passé une convention avec la SEDD pour lui confier toute une série de choses, et puis que cette SEDD se trouve elle-même avoir passé une convention avec un opérateur qui est en principe l'élément central, tout cela j'arrive à comprendre. Ce protocole entre la SEDD et l'opérateur a été signé, j'imagine que c'est sous réserve d'approbation de la Ville car dans le rapport que vous nous donnez, il est fait mention d'un avis de la Ville, mais en réalité je crois que c'est une approbation. Ce qui me gêne c'est qu'on ne nous ait même pas donné ce protocole. Je trouve qu'il aurait été tout de même mieux que nous ayons ce document qu'on doit adopter, là il est seulement décrit. Quand il s'agit d'affaire de cette importance, il vaudrait mieux lire noir sur blanc et les lignes pour bien comprendre les engagements des uns et des autres. Est-ce que l'enjeu en vaut la chandelle ? Ça je vous laisse le choix de répondre. C'est le choix de la majorité de dire : je prends tel risque, je finance à telle hauteur, je suis consciente des inconvénients mais c'est quelque chose que j'estime absolument fondamental pour l'avenir de Besançon. Je ne suis pas totalement sûr effectivement que pour l'avenir de Besançon il fallait faire ce type d'enjeu parce qu'in fine je m'aperçois que ce qui est coûteux c'est ce que réalise la Ville, or tout ce qui est fait est quand même basé sur une opération strictement commerciale de grande surface. Alors quelquefois on procède de telle sorte pour que ce soit l'opérateur et les privés qui financent l'essentiel de cette opération, ça on peut mieux le comprendre mais là en réalité, on s'aperçoit que c'est une opération finalement largement payée par la Ville, avec une contrepartie en matière commerciale d'animation, d'accessibilité qui n'est pas si évidente que cela.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous venez de dire que vous avez salué dans l'intervention de Catherine COMTE-DELEUZE sa connaissance du dossier. Je suppose que vous allez en tenir compte dans vos décisions et je rejoignais Alexandre CHIRIER sur le fait que si vous l'aviez stigmatisée en raison de sa connaissance du quartier plus que du dossier, ç'aurait été quand même mal venu de votre part et je ne vous connais pas dans cette image-là.

Je voulais répondre à certaines de vos interventions qui me laissent perplexe et qui, je dois dire, m'amuse même. Lorsqu'on parle de la redynamisation du centre-ville, vous répondez : on a un projet, c'est CHORUS. Mais CHORUS c'était le projet du mandat précédent ; il est à présent terminé et les crédits européens vont être terminés. C'était quand même une création un petit peu artificielle pour obtenir ces crédits européens dans laquelle l'opération Pasteur n'apparaissait pas, qui était très critiquable dans certains de ces aspects. Je ne vais pas refaire le débat de la ZAC Marché/Beaux-Arts, vous le connaissez très bien. Je voudrais simplement rappeler que l'on y avait oublié de traiter la question du Conservatoire. Je ne vais pas reparler du quartier Saint-Jean, on en a parlé il n'y a pas longtemps. A part l'animation qu'est-ce qu'on y fait ? Alors CHORUS comme projet du mandat actuel ! A ce moment-là je vais vous dire une chose, il valait peut-être mieux ne pas faire d'élection et proroger l'ancienne Municipalité.

Je reviens à vos propos introductifs ; en réponse à ce qu'évoquait Marcel POCHARD tout à l'heure sur votre programme, vous nous citez deux exemples : l'opération Pasteur et le Palais des Sports mais là encore ça a été initié sous le mandat précédent, si vous n'avez que ça à proposer ! Je constate comme on a pu le lire et l'entendre ce soir, qu'il y a quand même des contraintes politiques d'un attelage rose et vert qui ne va pas du tout dans le même sens, et des contraintes de programmation et budgétaires héritées du mandat précédent. Donc le Besançon dont vous rêvez, dites-nous qui il est et dites-nous si vous pouvez le faire.

M. LE MAIRE : J'aurai l'occasion de vous le redire. Moi je vais vous dire très franchement, je suis vraiment très déçu parce que je pensais qu'un projet de ce type allait susciter d'une façon très transversale votre enthousiasme. Alors vous avez beaucoup parlé des chiffres, personne n'a remarqué que c'était hors subvention, personne ! Vous êtes tellement lancés dans votre opposition systématique que personne n'a pensé que là-dessus nous allions avoir des subventions de l'Etat, du FISAC, de la Région, qu'il y avait des crédits européens, que le Département, dans le cadre du programme CITE, allait intervenir, que l'Agglomération allait aussi intervenir dans le cadre du développement économique, tout cela, personne n'y a même fait allusion tellement vous êtes tous braqués sur ce projet.

J'ai entendu dire que c'était une opération élitiste et spéculative. J'ai même entendu citer comme exemple le Saint-Pierre. Madame BRANGET, il me semble que vous connaissez quand même Besançon mais vous savez très bien qu'on ne peut pas comparer le Centre Saint-Pierre, l'entrée de la rue de la République avec cet axe qui existe depuis le temps de l'époque romaine qui va de Battant à la Citadelle. C'est un des axes les plus visités de la ville. Je crois qu'il faut comparer ce qui est comparable.

Vous dites que la Ville prend tous les risques mais il y a quand même des opérateurs qui vont s'engager pour presque 400 millions de francs. Est-ce que vous pensez que ces sociétés mondialisées, comme dirait Mme BALLOT, s'engageraient pour 400 MF si elles n'avaient pas fait une étude de marché sérieuse. Oui, la Ville effectivement s'engage mais elle ne s'engage pas seule. Peut-être que la Ville prend un risque, bien sûr, mais vous nous reprochez en permanence de ne pas en prendre, de ne pas avoir d'audace pour cette ville. Mais je crois qu'il y a des privés qui s'engagent, et fortement. Le Groupe SEGECE par exemple, qui va être l'opérateur commercial de cet îlot Pasteur, gère toutes les galeries commerciales Carrefour, toutes les galeries commerciales Casino et toutes les gares de France, et il vient d'ouvrir un immense centre commercial à Chambéry, ce n'est pas n'importe qui. On ne peut pas dire que c'est la même chose qu'au Saint-Pierre, ça n'a aucune commune mesure.

Je vous répète très clairement qu'il s'agit là d'une opération majeure d'urbanisme, d'une de ces opérations qui va remodeler effectivement Besançon. On nous dit : c'est Robert SCHWINT qui a lancé ça. Je vous répondrai qu'avec un certain nombre de mes amis, nous étions dans cette équipe de Robert SCHWINT. Est-ce que pour faire des projets dynamiques pour cette ville, il faut forcément tout casser ce qu'on a fait avant et repartir à zéro ? Si ce projet Pasteur, je l'ai personnellement défendu à de nombreuses reprises du temps de Robert SCHWINT, c'est que je le considère comme un bon projet. Et ce n'est pas parce que Robert SCHWINT n'est plus là que nous allons remettre en cause l'ensemble des projets qu'ensemble -il en est de même pour le Palais des Sports- nous avons soutenus. Je pense que nous avons besoin d'un centre-ville dynamique, qui attire des chalands venant des quartiers de Besançon, de l'agglomération mais aussi de beaucoup plus loin, de Belfort, de Pontarlier, de la Suisse ou d'autres régions comme la Bourgogne ou l'Alsace. Est-ce que vous pensez que c'est avec des petits magasins sympathiques et des galeries associatives à qui nous devons effectivement donner des moyens, mais pas forcément dans ce lieu-là, que nous allons faire déplacer des Dijonnais, des Alsaciens ou des Suisses ? J'ai là le dernier «Besançon Commerçants Ville» dans lequel s'est exprimé un monsieur qui n'est pas spécialement connu pour ses opinions de gauche, un homme remarquable cependant qui s'appelle Pierre BELLORGEY, le Président de la Chambre de Commerce. Que dit-il ? Je le cite : «Laissons sa chance à l'Ilot Pasteur». Ce n'est pas moi qui le dit ! «M. BELLORGEY êtes-vous favorable au projet de l'Ilot Pasteur ? Bien sûr, l'Ilot Pasteur est un projet qui ne doit pas être tué dans l'oeuf». -Ce que vous voulez faire ici ce soir- «en arrivant avec 5 ans de retard, il souffre déjà du handicap lié aux expropriations au contrat initial. Laisser sa chance à l'Ilot Pasteur c'est le seul moyen de dynamiser la Boucle». Que dit-il encore ? «L'équilibre centre - périphérie, l'Ilot Pasteur doit jouer ce rôle». Pour cela, il faut, à côté de commerces de proximité, qu'il y ait au centre-ville des locomotives du commerce qui feront qu'effectivement les chalands n'aillent pas s'entasser en périphérie mais viennent au centre-ville. Et vous pouvez interroger l'Union des Commerçants, ils sont tous favorables à cela. Vous pouvez avoir un avis inverse, mais allez interroger le Président de l'Union des Commerçants sur ce point. Que dit encore M. BELLORGEY ? «d'où mon attachement à la réalisation du projet Ilot Pasteur, favorable à l'avenir des commerçants de la Boucle et à la Ville dans le centre de Besançon». Je partage totalement son analyse car ce centre commercial c'est une chance pour Besançon.

C'est vrai que c'est un gros pari, c'est vrai que nous devons être vigilants, c'est vrai que nous allons devoir nous battre pour avoir des subventions afin de baisser le coût de la participation de la Ville. C'est vrai aussi et j'y attache personnellement un très grand intérêt, qu'il y a des familles, des personnes âgées que je connais, dont je connais les noms qui sont attachées à ce site, des personnes qui depuis toujours ont habité là, des personnes qui ont des petits salaires, qui ont travaillé entre autres chez WEIL. Je l'ai déjà dit à la SEDD, dont les représentants sont là, je leur ai dit et redit -je veux même bien accepter que quelquefois on n'a peut-être pas fait les choses comme elles devaient être faites- que nous devons attacher beaucoup d'importance à ce problème et retrouver pour ces personnes qui vivent là depuis 50 ans, un cadre de vie agréable sans les disperser sur l'ensemble de la ville. Ce sont des personnes âgées qui méritent notre respect, qui ont beaucoup travaillé, qui sont souvent des personnes de condition modeste et nous veillerons et je veillerai personnellement, à ce qu'avec nos offices d'HLM, dans des logements qui sont à la mesure de leurs moyens, on puisse les reloger là. La SEDD est parfaitement d'accord avec cela et sera très très attentive sur ce point. Voilà ce que je voulais vous dire.

Vous nous parlez aussi de la FNAC, je ne sais pas si la FNAC viendra, ce pourra être VIRGIN, on en discutera car il faut effectivement, c'est l'avis des commerçants avec lesquels j'ai longuement discuté, des enseignes qui attirent. Quand vous cherchez un restaurant, est-ce que vous allez dans une rue où il y a en un ou dans la rue Bersot où il y en a 20 ou 30 ? Vous allez là où il y a de la concurrence, où il y a du choix. Eh bien là vous aurez en plein centre-ville un lieu où il y aura des grandes surfaces, il y aura Monoprix - Uniprix qui est quand même une grande surface cependant de proximité, vous aurez en plus une liaison entre l'Ilot Pasteur et l'Ilot Paris. Vous aurez des lieux qui seront complémentaires et qui vont revitaliser le centre-ville et, si je peux comprendre les remarques d'un certain nombre d'amis ici, par exemple les

remarques de nos amis Verts, je pensais que vous, vous alliez au moins être d'accord sur ce projet-là. Que les Verts puissent là-dessus émettre un certain nombre de remarques, d'accord, et Monsieur POCHARD, vous n'allez pas en permanence me dire : votre majorité éclate. D'abord je dirai à chacun de balayer déjà devant sa porte, «chacun chez soi et les vaches seront bien gardées» pour reprendre un vieux proverbe franc-comtois. Il faut arrêter de vouloir faire croire que notre majorité est divisée. Nous, c'est un problème de démocratie, nous avons le droit de nous exprimer, nos amis Verts ont la possibilité de s'exprimer d'une façon différente, ce n'est un mystère pour personne. Ils ont toujours dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce projet. Lorsque nous avons signé notre accord, nous savions qu'ils n'étaient pas d'accord là-dessus. Lorsque nous reparlerons du TGV, je sais très bien que Martine BULTOT et les Alternatifs avec Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA et que nos amis Verts ne seront pas d'accord. Je le sais, mais contrairement à d'autres, nous n'avons jamais caché ces différences. On les a même inscrites dans l'accord qu'on vous a donné ce soir. On ne vous cache rien, mais de grâce, laissez-nous régler ces différences entre nous et arrêtez de nous dire à chaque fois qu'on est divisé. Nous ne sommes pas divisés, nous avons des avis différents. L'essentiel, vous le savez bien Monsieur POCHARD, c'est quand même la réalité du vote et nous verrons ce qu'il sera.

Je pense et j'espère que ce projet sera accepté parce que je le dis, c'est une chance pour notre ville. Effectivement ça va peut-être obérer d'autres possibilités mais dans six ans, quand nous serons à nouveau devant les électeurs et que nous aurons réalisé un Palais des Sports, l'Ilot Pasteur, terminé l'Ilot Paris et fait encore d'autres opérations que nous vous présenterons prochainement, eh bien nous serons fiers de ce bilan et de ce que nous aurons fait pour Besançon. Nous savons bien qu'en six ans nous n'allons pas complètement remodeler cette ville qu'il a fallu des siècles pour construire. Tout cela nous le savons mais ce bilan sera positif, n'ayez pas trop d'inquiétudes à ce sujet.

M. Pascal BONNET : Si j'ai bien compris, dans la mesure où certains membres de votre majorité ne sont pas d'accord, il faudrait que l'opposition soit d'accord, ça simplifierait les choses...

M. LE MAIRE : Faites ce que vous voulez, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Pascal BONNET : On a quand même le droit de ne pas être d'accord. On n'est pas contre le projet, on a quelques remarques sur le projet...

M. LE MAIRE : Vous n'êtes jamais contre mais vous n'êtes jamais pour, c'est cela qui est fantastique. C'était déjà pareil la dernière fois avec Michel JACQUEMIN, il était toujours d'accord mais jamais pour.

M. Pascal BONNET : On a souvent voté pour le projet Pasteur, on s'est parfois abstenus. Jean-Paul aura sûrement l'occasion d'évoquer les raisons pour lesquelles on s'est abstenus et pour lesquelles on peut s'abstenir, mais ne mélangez pas tout ! L'opposition manifeste au projet, elle vient des Verts, nous on fait quelques remarques... D'autre part, on ne vous reproche pas d'assumer l'héritage de Robert SCHWINT, c'est normal de votre part, simplement on vous demande ce que vous proposez d'autre.

M. LE MAIRE : Je vous le dirai en temps voulu, cher ami.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Sur le fond, nous n'avons jamais été contre ce projet Pasteur, contrairement à d'autres par le passé. Par contre nous vous avons quand même régulièrement mis en garde sur le fait qu'il y a certains points sur lequel nous étions vigilants, notamment sur le nombre de places de parking. Et là, nous allons totalement à l'encontre de vos amis écologistes parce que nous estimons que si ces places de parking n'existaient pas, ce serait la mort du centre-ville. Je crois que vous en avez également conscience avec une bonne partie de votre majorité et là-dessus nous sommes entièrement d'accord puisque nous estimons même au contraire que d'autres places nécessitent d'être créées pour que véritablement le centre-ville vive.

Nous vous avons mis également en garde sur le fait que vous aviez choisi une option de boutiques de grande surface, d'une moyenne environ de 300 m² pour la plupart, sauf les 4 grands secteurs qui font plus et on a toujours dit qu'on souhaitait quand même quelques boutiques un peu plus petites et plus accessibles, ce qui éviterait aussi d'avoir des trop grandes franchises.

M. LE MAIRE : Il y en aura.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Le projet a changé mais si ça va dans ce sens-là c'est bon.

M. LE MAIRE : Ça va dans ce sens-là.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On vous a mis également en garde pour la sortie du parking ; on vous a toujours alerté sur le fait que cette sortie était beaucoup trop dangereuse et qu'il faudrait essayer de réfléchir à un autre projet. Vos services et les élus de la majorité vont réfléchir sur ce point avec nous, on est d'accord et on suivra si on pense que c'est favorable. Donc on vous a mis en garde sur un certain nombre de choses mais globalement on suit sur le projet. Néanmoins, ce soir les élus du groupe DL s'abstiendront sur un autre point. Par le passé on a toujours critiqué le fait qu'il n'y avait eu aucun appel d'offres pour le choix du concessionnaire, qu'on n'avait entendu aucune autre société pour savoir si cette opération pouvait être réalisée par d'autres. On nous a répondu que la SEDD avait été choisie mais que nous ne devrions pas nous inquiéter car les tarifs avaient été très bien négociés. On vous avait dit qu'il était difficile de discuter quand on n'avait qu'une seule personne en face de soi et qu'il n'y avait pas de concurrents. Je m'aperçois ce soir, et cela va un petit peu dans le sens qu'hélas on craignait, que la SEDD a une rémunération pour cette opération de 13 400 000 F pour la partie Ville, sans parler de la partie aménagement des diverses sociétés qui vont intervenir, et que suite à une question que j'ai posée en commission pour demander combien de personnes agissaient à la SEDD dans le cadre de cette opération et pour combien de temps, il m'a été répondu qu'il y avait quatre personnes qui s'occupaient de l'opération, peut-être cinq plus tard dans une phase de déroulement et d'aménagement plus important, ceci sur 6 ans. 13 400 000 F pour quatre à cinq personnes sur 6 ans, ça me paraît excessif. Mais sur le reste vous m'avez entendu.

M. LE MAIRE : Je vous ai entendu et un certain nombre de vos remarques doivent être prises en compte, concernant par exemple l'accès au parking, nous sommes d'accord avec vous.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est bien, parce que vous aurez peut-être besoin de nos voix ou de notre abstention.

M. LE MAIRE : Concernant les petites surfaces, c'est pris en compte dans le dossier, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, vous le savez très bien.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je ne veux pas revenir sur les problèmes de majorité mais si une majorité plurielle c'est une majorité qui a le droit d'être en désaccord, je finis par me dire qu'à un moment donné il y a quand même eu des élections, ces gens se sont présentés ensemble et que in fine les voir sur des projets que vous qualifiez vous-même comme capitaux pour Besançon pour les 5 années à venir, ne pas être d'accord, c'est quand même un peu gênant. Je crois que j'aurais bien du mal à comprendre le contraire.

Deuxième chose sur votre projet : les problèmes qui peuvent être soulevés, c'est des grandes incertitudes qu'il peut y avoir et quand on vous parle du stationnement et de l'accès, c'est un véritable problème qui peut compromettre complètement votre opération. Et surtout vous n'avez pas répondu à Catherine COMTE-DELEUZE, ni à moi qui ai repris son argument, sur l'enquête de DUP. J'aimerais bien que vous nous disiez ce que vous en pensez et que vous êtes d'accord pour transmettre au moins au groupe le protocole qui a été signé entre la SEDD et l'opérateur.

M. LE MAIRE : Ça ne pose aucun problème, c'est un document public.

M. Vincent FUSTER : Je vais essayer de répondre point par point. Je voudrais faire une remarque préalable, ce qui me paraît très curieux c'est que, quel que soit le groupe d'ailleurs, la position ait été donnée avant que nous ne puissions répondre. C'est un petit peu fausser le débat que de dire avant que l'Adjoint ne puisse répondre quoi que ce soit, la position que vous avez. Donc ce n'est pas forcément nécessaire que je m'applique à répondre ; je vais le faire quand même mais permettez-moi de m'interpeller sur cette démarche. Ça ne me paraît pas, pour renvoyer la balle à certains ou à certaines, très démocratique.

Je ferme ma parenthèse et je vais répondre cette fois-ci sur le plan technique. On nous a reproché un certain manque de citoyenneté, alors je voudrais rappeler quand même la démarche et l'historique. Nous sommes passés sur ce dossier huit fois en Conseil Municipal. Alors je sais bien qu'il faut faire abstraction de tout ce qui a été fait mais tout de même, il y avait une équipe qui a travaillé avant et nous sommes passés huit fois. Sur les huit fois pratiquement il y a eu l'unanimité ou quelques abstentions mais il y a eu quand même un travail préparatoire au niveau des élus, huit fois en Conseil Municipal sur ce dossier, c'est ce soir le neuvième. J'ai quant à moi hérité du dossier en mars. Vous le savez, j'ai fait une réunion en juin avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet : habitants, commerçants, etc. J'ai répondu à un certain nombre de vos interrogations, surtout concernant d'ailleurs le relogement des habitants qui nous paraît, et j'étais mandaté par le Maire, une des priorités sur laquelle nous devons nous pencher. La SEDD a déjà mis en place un certain nombre d'outils pour essayer de répondre au mieux à cette inquiétude justifiée des habitants, des outils financiers bien évidemment pour les aider au déménagement, pour les aider au relogement, mais surtout des outils humains pour suivre, et nous allons d'ailleurs avec le CCAS travailler sur ce relogement, pour suivre les cas les plus douloureux. Il est bien évident que la priorité, je l'ai dit en réunion publique, serait donnée aux habitants pour les reloger sur place dans le cadre des logements sociaux. Voilà si vous voulez, sur les préoccupations.

Je vais reprendre un petit peu les interventions de chacun d'entre vous. Madame COMTE-DELEUZE aujourd'hui je vous rappelle que nous n'avons à nous prononcer que sur le protocole d'accord et pas sur autre chose. Nous n'avons absolument pas à nous prononcer ce soir sur l'architecture par exemple du projet. Il y aura et je réponds par la même occasion à M. POCHARD une deuxième enquête d'utilité publique qui travaillera à ce moment-là sur le projet proprement dit. Aujourd'hui l'enquête d'utilité publique n'a comme rôle essentiel que de nous permettre d'aller plus loin dans nos démarches d'acquisition du foncier. Sur le démantèlement du patrimoine, je vous ai quand même précisé, Madame, que nous avons deux groupes de travail très ouverts, qui avaient donné leur point de vue. Je ne suis pas un spécialiste dans ce domaine, mais quand je lis la liste ici : les services de la Ville, la SEDD, M. WATTEL, Architecte des Bâtiments de France, M. BAILLY, Architecte du Secteur Sauvegardé, les services de l'Inventaire de la Direction Générale de l'Architecture, Service de l'Archéologique, la Direction Départementale de l'Équipement, il me paraît assez rassurant que ce soit ces gens-là qui travaillent sur le dossier, tout comme il me paraît rassurant que nous ayons dans le groupe de pilotage commerce la Chambre de Commerce et d'Industrie -le Maire vous l'a rappelé-, la Chambre de Métiers, la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat et la Direction Départementale de l'Équipement. Ce sont ces personnes-là avec les services de la Ville et la SEDD qui ont établi le programme. Ce sont, me semble-t-il, des spécialistes, plus que moi et c'est eux qui nous ont défini les grandes lignes directrices à tenir pour ce centre commercial. Il nous ont dit qu'il fallait tant de m² de surfaces de commerces, au moins 15 000. C'est ça le départ. A partir de là, on a donc bâti le projet qui devrait et je rejoins le Maire, réussir, je l'espère. En ce qui concerne le petit commerce, je réponds à plusieurs interventions d'entre vous, il y a aujourd'hui 26 petits commerces sur l'îlot Pasteur, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, 26 petits commerces. Ça répond effectivement à une de vos interrogations et nous l'avons prise en charge. Sur l'aspect humain je vous ai répondu. Sur l'aspect sécurité, Madame BRANGET, on l'a évoqué effectivement très longuement lors de la réunion avec les habitants et nous avons travaillé avec la SEDD pour essayer de répondre à ce besoin. Nous allons essayer donc de fermer, au moins pendant la durée des travaux, tout l'ensemble du complexe pour éviter évidemment les squats et tous les problèmes de sécurité y afférents.

Je reviens maintenant au problème du parking. Vous avez vu que sur ce point, on pouvait, selon les bords, permettez-moi l'expression, avoir des approches différentes et il faut se placer je crois pour le mieux. Le parking répond aux besoins des spécialistes puisqu'on est arrivé à un consensus, et au mieux aux problèmes de sécurité. J'en arrive logiquement à l'intervention de Catherine BALLOT sur ce point. On ne peut pas dire que c'est une totale incohérence, c'est quand même un petit peu dur. Pour revenir au PDU, il nous donne un certain nombre de contraintes ; je ne vais pas dire qu'on les respecte totalement mais pour la plupart on va plutôt dans leur sens. Je vais relire point par point les recommandations du PDU concernant le stationnement. Je l'ai fait d'ailleurs en Commission Urbanisme puis en Commission Economie, je le répète ce soir : création de parcs de stationnement en ouvrage, on y répond. Disparition du stationnement de longue durée, c'est un stationnement de courte durée et on y répond. Assurer le stationnement des privés, on y répond. Optimiser la gestion du stationnement public par une centralisation de l'information, je ne l'invente pas, c'est le PDU, on y répond. Extension de la zone piétonne, on y répond, aménagement des trottoirs, on y répond. C'est pratiquement tout ce qui est recommandé dans le PDU. Alors je ne dis pas que c'est l'idéal mais on ne peut pas dire que c'est en totale incohérence avec le PDU. On peut ajouter qu'on a au maximum limité les contraintes en diminuant le stationnement de surface qui est, et vous le savez très bien, la principale cause de l'augmentation du trafic puisque les gens s'engouffrent, ne trouvent pas de place, tournent trois ou quatre fois pour rien. Là une indication sera donnée bien en avant pour que justement les gens n'aillent pas au parking s'il n'y a plus de place.

L'augmentation du trafic, les 300 correspondent à 300 véhicules supplémentaires, ce n'est pas uniquement ceux qui arriveront sur le parking parce qu'autrement effectivement sur le plan du commerce on aurait quelques soucis à se faire, c'est donc les 300 supplémentaires.

Sur les logements, on a beaucoup parlé mixité ; on est quand même entre 15 % et 20 % de logements sociaux, si on peut faire plus on le fera. Ce qu'on peut vous promettre, c'est de reloger les gens à revenus modestes sur l'Ilot Pasteur. C'est la promesse que le Maire a faite, je crois aux habitants et je vous rappelle que nous avons beaucoup travaillé avec la SEDD pour écouter les habitants. Je vous donne à titre indicatif : 2 permanences par semaine de la SEDD, souvent le Cabinet MOUREY vient pour discuter avec les habitants et essayer de leur trouver des solutions au relogement, même si aujourd'hui on n'a pas terminé puisqu'il nous reste effectivement 26 familles à reloger.

Sur la franchise, je vous l'ai dit, 26 petits commerces.

Sur les réserves de citoyenneté, j'ai commencé par là en vous rappelant qu'on avait quand même eu 8 réunions de Conseil Municipal, que j'avais réuni immédiatement les habitants et les commerçants pour prendre leurs réflexions et leurs remarques et essayer de les traiter pour le mieux et on a déjà commencé, je vous le répète, au niveau du logement, au niveau de la sécurité. Nous allons d'ailleurs bientôt refaire une réunion publique pour donner des informations plus complètes sur le projet puisqu'a priori il nous est reproché un manque d'informations, donc j'ai promis aux habitants de les retrouver début septembre pour justement faire le point sur le projet.

Sur l'engagement des partenaires, je vous rappelle quand même les propos du Maire, c'est entre 300 et 400 MF d'apport de l'opérateur, en dehors de l'apport de la Ville, ce qui n'est quand même pas négligeable.

Je vous rappelle également donc que si nous ne vous avons pas transmis le protocole, vous avez raison Monsieur POCHARD, il est très très largement décrit dans le document que vous avez mais on vous le donnera quand même.

Et pour conclure, concernant le plan financier, toutes les opérations commerciales de centre-ville, à l'image de l'Ilot Pasteur, sont des opérations déficitaires, contrairement aux opérations d'extérieur. Dans toutes les villes ayant réalisé des projets analogues au nôtre, l'apport des collectivités a été dans les mêmes proportions que celui que nous allons mener ici sur l'Ilot Pasteur à Besançon. Donc dans ce domaine-là, il n'y a pas d'autres solutions si nous voulons créer l'Ilot Pasteur que d'avoir un apport important de la Ville. Voilà, j'ai essayé de répondre à toutes les questions, s'il y en a d'autres, j'essaierai d'y répondre également.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Benoît CYPRIANI, je voudrais dire que ce projet c'est avant tout l'expression de la volonté de la Municipalité de remodeler ce secteur de Besançon qui est important pour la vitalité du centre-ville. Je crois que c'est comme ça qu'il faut voir les choses, l'expression d'une volonté.

M. Benoît CYPRIANI : Je vais, en même temps que je vais parler de la partie circulation, illustrer le fait qu'on critique depuis un moment le travail en commission, en disant que ce n'est pas tout à fait sérieux, qu'on n'a pas le temps d'approfondir les dossiers. J'en veux pour preuve justement le problème de l'Ilot Pasteur. En commission, on nous a expliqué, je prends juste un détail, cette différence de 300 véhicules de circulation dans la rue du Lycée. Effectivement une différence comme ça, je me suis dit il n'y a pas de quoi fouetter un Vert ; cependant vu qu'il est fait mention du levé des références de ce chiffrage, je me suis reporté à l'étude en question réalisée par TRANSITEC. L'étude TRANSITEC concernant l'Ilot Pasteur n'est pas une étude sur les flux. C'est une étude sur le choix de la capacité d'un parking. Trois scénarios ont été évalués : un scénario de 100 places, un de 200 à 250 places de parking et un de 350 places. Concernant les flux -je reviendrai sur les scénarios après-, effectivement sur un petit schéma on voit 2 300 en noir + 300 en rouge, on croit comprendre que + 300 c'est par rapport à l'état actuel, c'est-à-dire que l'état actuel ça serait 2 000, et on passerait de 2 000 à 2 300 et pas de 2 300 à 2 600. Mais ce schéma est un peu incohérent et je dois avouer que sans information supplémentaire sur la façon dont les calculs ont été effectués, je suis un peu dubitatif. Mais on ne peut pas reprocher ça à TRANSITEC, ce n'était pas leur objectif. Leur objectif était donc de comparer trois scénarios et deux variantes de desserte des parkings. Les deux variantes, c'est donc la variante actuelle avec l'entrée par la rue du Lycée et sortie par la rue Girod de Chantrans. La deuxième variante c'est la mise à deux fois une voie de la rue Girod de Chantrans, ce qui nécessiterait de l'élargir et de prendre sur le Lycée Pasteur. Cela n'a pas été considéré comme étant faisable, donc on est obligé de se rabattre sur la version actuelle. Le scénario de 100 places est qualifié de politique très volontariste et considère qu'il y a 100 places pour les résidents et les employés, et 0 place pour les clients visiteurs, donc les usagers. Les clients visiteurs doivent se reporter sur les autres offres de stationnement, c'est considéré comme une politique très volontariste et peut-être un peu trop pour nos amis de l'opposition. Le scénario de 250 places réserve 100 places pour les résidents et employés et 100 à 150 places pour les clients visiteurs, c'est considéré comme une politique volontariste. Le scénario de 350 places est marqué en rouge comme étant une politique peu volontariste. Donc d'après l'étude, ce qui était recommandé, c'était ces 200 à 250 places et si possible passer à double sens la rue Girod de Chantrans mais ça n'est pas possible. Alors nous, qu'est-ce qu'on fait ? On choisit le scénario 350 places et on passe par la desserte la plus compliquée, c'est-à-dire entrée par la rue de Chamars, la rue du Lycée, sortie par la rue Girod de Chantrans. On peut s'arrêter là et comme c'est toujours utile d'avoir des antennes, je me suis aperçu que récemment, au conseil d'administration du Lycée Pasteur, et c'est dommage que M. DUVERGET ne soit pas là pour nous le confirmer, ce problème a été évoqué. Il y a en fait une pression depuis fort longtemps pour protéger les lycéens qui ont un accès assez étroit à l'entrée du lycée, vu le flot de voitures qui passent dans la rue Girod de Chantrans, après avoir fait de la dépose minute au niveau du collège du Centre. Donc c'est cette pression constante plus la peur de l'Ilot Pasteur qui ont fait qu'il a été décidé, au niveau du conseil d'administration du lycée, de déporter l'entrée du lycée vers l'extrémité Ouest de la rue Girod de Chantrans, c'est-à-dire le côté Chamars. Et c'est à ce moment que j'ai appris qu'il y avait au niveau de la Ville un projet de réaliser à cet endroit-là un giratoire qui desservirait donc l'entrée du collège et du lycée, l'entrée du collège étant elle-même déportée de ce

côté-là. Alors vous allez me dire que ce n'est pas bien grave, que cela permet de faire passer beaucoup de voitures pour aller au parking de la rue Pasteur et d'aller en voiture jusqu'au lycée et au collège, effectivement. Simplement, ce n'est pas vraiment la démarche PDU dans son essence. Première chose, les piétons cèdent la place très nettement à la voiture, deuxième chose, ceux qui vont continuer à venir à pied au collège ou au lycée vont devoir s'engouffrer dans la rue Girod de Chantrans avec un trottoir très étroit, donc la sécurité, là non plus, je ne pense pas qu'elle sera très bien assurée. Troisième chose, au moment où l'on considère de plus en plus qu'il faut laisser la voiture loin du centre-ville, là, avec l'équipement et le déplacement des deux entrées, on fait exactement l'inverse. Donc c'est un nouveau point contre l'aménagement tel qu'il est prévu de l'Ilot Pasteur, c'est-à-dire contre ce parking gigantesque, vu les besoins. J'étais d'ailleurs hier en réunion avec mes collègues ROY et LOYAT à l'ADEME. On nous y a dit qu'à la Rochelle les accès voitures aux établissements scolaires avaient été supprimés, c'est-à-dire que là-bas il n'y a plus d'arrêt minute autorisé, ce qui oblige les scolaires à venir soit à pied, soit en transport en commun.

Mme Annie MENETRIER : Très rapidement simplement pour dire que ce n'est pas seulement l'avis des deux élus communistes que j'ai développé, mais aussi je me suis appuyé sur l'avis d'habitants du quartier de l'Ilot Pasteur et de l'association de défense de l'Ilot Pasteur qui sont certainement présents dans la salle ; je crois que c'est important de le souligner. Cela dit, je n'ai pas entendu de réponse concernant le conseil de quartier, je pense qu'on dit beaucoup de choses sur la démocratie participative, cette fois il faut passer des paroles aux actes.

M. Michel LOYAT : Le comité de quartier a été consulté, a eu plusieurs informations.

Mme Françoise BRANGET : Pour reprendre ce que dit M. LOYAT, je dirais que le conseil de quartier n'a pas été consulté mais informé comme cela s'est passé pour toutes les réunions qui ont été tenues. Il y en a eu plusieurs d'ailleurs. On a même fait venir l'Adjoint à l'Urbanisme à plusieurs reprises. Donc nous avons été informés mais pas vraiment consultés parce qu'on a émis des réserves qu'on retrouve ce soir exactement au même point, elles n'ont pas changé, mais la réponse peut satisfaire. Par contre, j'é mets aussi un problème : si les commissaires enquêteurs rendent une réponse négative, on sera obligé de payer l'opérateur puisque ce soir on va approuver le protocole... on ne peut pas attendre la fin de l'enquête ?

M. LE MAIRE : Il faut espérer qu'il n'y aura pas d'avis négatif parce que nous serions effectivement obligés de payer, les choses sont claires. Cela dit, je voudrais vous rappeler quand même que ce soir, il s'agit d'approuver un protocole d'accord que nous allons vous communiquer, et d'une information sur le montage et le pré-bilan financiers. Nous sommes encore très très loin de l'avant-projet définitif et un certain nombre de remarques qui ont été faites ce soir en matière de circulation, d'aménagement seront étudiées et prises en comptes. Nous n'en sommes pas encore à l'APS ni bien entendu à l'APD. Donc nous avons le temps de rediscuter et de retravailler ce dossier qu'il ne faut pas non plus considérer comme étant complètement bouclé. Cela va aussi dépendre bien entendu des propositions commerciales et des demandes qui seront faites auprès de la SEGECE, on va retravailler tout cela. Là c'est une phase et on avance dans le processus de mise en place de cet îlot Pasteur. Nous aurons donc l'occasion de revoir les habitants du quartier, peut-être pour les informer mieux qu'ils ne l'ont été, je suis d'accord avec vous Madame BRANGET et je redis encore que nous attacherons beaucoup mais vraiment beaucoup de soin au relogement des personnes qui sont là, dans l'îlot Pasteur ou aux alentours proches, si elles le souhaitent et ensemble, je crois que c'est normal qu'on puisse satisfaire cette demande.

Mme Catherine BALLOT : Je voudrais faire quelques petites remarques rapides. 200 commerçants ayant signé une pétition contre l'Ilot Pasteur, on ne peut pas dire qu'ils sont tous d'accord. Les subventions, je suis désolée mais c'est encore de l'argent public qui va aller, même si ce n'est pas celui de la ville, au privé, KLEPIERRE qui est BNP PARIBAS. Il existe des loyers de 1948, il faudra donc des moyens bien plus importants que les 9 000 F prévus par la SEDD par relogement ; les loyers de 1948, tout le monde le sait sont des loyers très très faibles, moins de 1 000 F.

Quant à l'idée qu'on ne peut pas faire autrement, c'est les spécialistes des études qui le disent toujours, il n'y a pas d'alternative, c'est la pensée unique dans toute sa splendeur. Je voudrais juste finir en disant que nous ne validons pas seulement le protocole mais aussi l'achat des 276 places de parking, sous réserve de l'avis des Domaines sur le prix. Si le vote n'est pas repoussé, je voudrais dire que le groupe Vert votera contre ce projet et que nous demandons aussi un vote public.

M. LE MAIRE : Je l'ai demandé précédemment et je propose là aussi un vote public sur lequel donc tout le monde je pense est d'accord.

M. Marcel POCHARD : Pourquoi achète-t-on ce parking ?

M. LE MAIRE : C'est vrai que ces parkings coûtent cher parce qu'ils sont situés dans un endroit difficile, qu'il faudra les cuveler, que dès qu'on va creuser de deux ou trois mètres on va tomber dans du gallo-romain, donc il y a des difficultés et notre partenaire ne nous a pas proposé d'acheter ce parking. L'opération a été montée comme cela, vous savez Monsieur POCHARD. C'est une opération que je n'ai pas suivie à l'origine, mais qui n'a pas été facile à monter. Je voudrais que vous compreniez bien que quand on dit que c'est la ville qui prend l'ensemble des risques et que les partenaires privés ne viennent là que pour récupérer les bénéficiaires, ce n'est pas exact. D'abord ce n'est pas trop le style de notre Municipalité et j'en ai parlé longuement avec Robert SCHWINT, avec Daniel ANTONY, avec Vincent FUSTER et la SEDD, c'est une opération qui était très très délicate à monter parce que c'est une opération où les partenaires privés prennent aussi des risques. Et s'ils investissent entre 300 et 400 MF dans ce projet, on peut penser quand même que ça va fonctionner. Ils ne le feraient pas par pure philanthropie pour la Mairie de Besançon. Nous passons maintenant au vote nominal.

...

Entre parenthèses, petite remarque amicale, il n'y a pas que la gauche plurielle qui est divisée, les divisions sont chez tout le monde, je ne suis pas du tout anxieux... ça me confirme quand même que dans beaucoup de cas de figure nous gardons largement la majorité quand même».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Emploi-Economie, le Conseil Municipal a procédé au vote au scrutin public, c'est-à-dire par appel nominal, à la demande du quart au moins des membres présents.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Joëlle SCHIRRER : pour
Jean-Claude ROY : pour
Vincent FUSTER : pour
Lucille LAMY : pour
Rosine CHAVIN-SIMONOT : pour
Jean-Louis FOUSSERET : pour
Danièle TETU (procuration à M. Jean-Claude ROY) : pour
Jacques MARIOT : pour
Martine BULTOT : abstention
Jean-Claude CHEVAILLER : pour
Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : abstention
Françoise FELLMANN : pour
Michel ROIGNOT : pour
Marie-Marguerite DUFAY : pour
Nicole DAHAN : pour
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (procuration à Jean-Louis FOUSSERET) : pour
Jean-Jacques DEMONET : pour
Jacqueline PANIER : pour
Françoise PRESSE : contre
Danièle POISSENOT : pour
Corinne TISSIER : contre

Michel LOYAT : pour
Patrick BONTEMPS : pour
Benoît CYPRIANI : contre
Yves-Michel DAHOUI : pour
Patrick BOURQUE : contre
Béatrice FALCINELLA : pour
Denis BAUD : pour
Jean-Loup COLY : pour
Catherine BALLOT : contre
Bruno MEDJALDI : pour
Eric ALAUZET : contre
Bruno LEGEARD : contre
Christophe LIME : abstention
Annie MENETRIER : abstention
Frédérique MOZER : contre
Franck MONNEUR : pour
Annaïck CHAUVET : contre
Emmanuel DUMONT : pour
Abdel GHEZALI : pour
Karine GEIGER : pour
Sébastien MAIRE : contre
Safia N'MINEJ : pour
Marcel POCHARD : abstention
Jean ROSSELOT (procuration à Françoise BRANGET) : abstention
Martine ROPERS (procuration à Catherine PUGET) : abstention
Claire CASENOVE : contre
Catherine PUGET : abstention
Bernard LAMBERT : contre
Catherine COMTE-DELEUZE : contre
Nicole WEINMAN : abstention
Françoise BRANGET : abstention
Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : abstention
Pascal BONNET : abstention
Alexandre CHIRIER : abstention

Ce projet a été adopté à la majorité par 29 voix pour, 13 voix contre et 13 abstentions.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.